L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 6 JANVIER 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail $60, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS—Le steamer HIGHLANDER, capt. Alex. Kinchin, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras.
6 janv

POUR THIBODEAUX—ayant M. Clay à bord,—Le steamer MISSOURI MAIL, capt. Littleton, partira lundi 8 janvier à 10 heures A. M. précises. Les passagers sont invités à se trouver à bord à cette heure. 5 janv

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le steamer PATRICK HENRY, capt. A. J. Dorsey, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires sur les rivières Atchafalaya et Têche, samedi 6 janvier, à dix heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. J. PAVY & Co. 13, rue Conti.
4 jan

POUR ST. LOUIS—Le steamer GODDESS OF LIBERTY, capt. C. G. Pierce, partira samedi 6 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & Co agents, 24 Poydras.
4 jan

PAQUEBOT DU DIMANCHE—SULTANA—Pour Milliken's Bend, Vickburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le paquebot régulier SULTANA, capitaine H. Pease, sera dans ce port tous les vendredis matin de bonne heure pour recevoir du fret, et partira positivement du wharf de la rue du Canal, tous les dimanches matin à dix heures précises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
L. V. HUBBARD,
95 Tchoupitoulas.
3 jan—00

POUR LES ATTAKAPAS (via Plaquemines)—Le nouveau steamer bon marcheur, à double machine, NEW BRAZIL, capitaine Chenoy Johnson, partira mardi prochain, 9 janvier, à midi, prenant du fret et des passagers pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, Provost, Landing, Frank ..., Pattersonville, Bas Berwick et tous les ports intermédiaires sur le Têche et l'Atchafalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No. 1, Front Levée.

Le New Brazil a été affrété par le capitaine Johnson et a de beaux aménagemens pour passagers. Il s'est engagé pour faire le voyage des Attakapas durant toute la saison et prendra du fret et des passagers à aussi bas prix que n'importe quel bon bateau faisant les mêmes voyages.
1 janv

POUR BAYOU LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur ELIZABETH, capitaine Ant... Mollère, chargé ses jours de départ et partira tous les mercredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. M. LANDREAUX, & Co.
11 Front Levée.
27 dec—00

Le bateau à vapeur MISSOURI MAIL, convenable aux passagers, et possédant des safety Guards qui empêchent toute explosion, sous le commandement du capitaine Littleton, fera le voyage pour la commodité des habitans, des voyageurs, de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans à Thibodeauxville. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis à 10 heures du matin; et laissera Thibodeaux tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin; et Donaldson, sur son retour, passera les mercredis et samedis à 8 heures du matin.

Convaincu de l'utilité d'un paquebot dans cette partie pour le prompt transport des passagers, le propriétaire continuera ses voyages durant tout l'été, et s'il est encouragé il sera considéré qu'un autre bateau ... faire le voyage que ... avec la Nouvelle-Orléans ... le support des habitans de ... pour le fret et les passagers aux plus bas prix, durant toute l'année.

Dans l'espoir qu'une pareille entreprise sera puissamment considérée par les habitans et le public en général, le propriétaire s'efforcera par ses attentions à obtenir leur patronage. Pour plus amples informations, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, N. Orléans.
MOLAIRA & GAUDIN, Donaldsonville.
M. DAVIS, Thibodeaux.
27 dec

Le MISSOURI MAIL, capt. Littleton, fera le voyage à Donaldsonville deux fois par semaine seulement, et partira de la Nouvelle Orléans tous les lundis et jeudis à 10 heures A. M. et au retour partira de Donaldsonville tous les mercredis et samedis à 7 heures A. M.

Le propriétaire ayant éprouvé des difficultés à décharger et à prendre du fret par le mauvais temps, et à faire tous ses voyages par semaine, se propose, pour la convenance des passagers, changer ses voyages de manière à pouvoir marcher que pendant le jour.

Ayant été fortement encouragé par les habitans, ce bateau fera constamment les voyages ci-dessus, quoi qu'il en puisse être.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRAUD & LANDRY
7 dec

POUR LA COTE DONALDSONVILLE et Lafourche—Le beau steamer à passagers MUSIC, capitaine W. C. Wilson, partira tous les samedis matin à 10 heures, et au retour partira de Donaldsonville tous les mercredis matin à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LAFOREST & SQUIRES,
8 Vieille Levée.
9 dec

NOUVEL ARRANGEMENT.

La malle des Etats-Unis, steamer BUFFE, pour Madisonville, Lewisburg et Mandeville, recevra du fret au bas de la rue du nouveau canal. Il y a une barge pour le recevoir. La barge à voyageurs partira à la barrière de péage tous les jours à 8 heures A. M. les lundi, mercredi et vendredi. Passage: DEUX DOLLARS (50 cents). Le fret sera ... Cet arrangement sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.
WILLIAMS, WHITMAN & Co. Agens
21, rue du Camp
21 nov

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE.-ORLEANS LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

LE superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à
JACQUES LAROSE, Agent,
Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage des habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les ordres et le fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1oct

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Tho Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica, tous les dimanches matin, à 10 heures—au retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace le Luda.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour des familles. La capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que tous les planteurs sucriers peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qui lui sera offerte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. BONNER, 11, St. Charles.
12 nov—6m

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,

Paquebot hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le capitaine Hart ayant pris des arrangemens avec le Clipper pour le transport de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les samedis à midi, et fera son retour à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux charges par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY, 28 Gravier.
30 sout

CABOTAGE.

POUR SAVANNAH—1er navire—La goëlette CEYLAN, capt. Pope, a besoin de 300 barils pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FOSDICK & BROTH, 74 Camp.
6janv

POUR APALACHICOLA—1er navire—La goëlette FLORIDA, capt. Hayes, a besoin de 300 barils pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FOSDICK & BROTH., 74 Camp.
6 janv

POUR LA MOBILE—La goëlette ALABAMA, capitaine Hingshing, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
FOSDICK & BROTHERS, 74, Camp.
... dec

POUR NEW-YORK—Le navire WARSAW, cap. Hathaway, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à
J. W. STANTON & Co,
Encoignure Magasins et Lafayette
30 dec

POUR NEW YORK—Le navire OCMULGEE, capitaine J. Pest, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HULLIN & WOODRUFF,
60, Camp.
28 dec

POUR NEW-YORK—Le navire SHAKSPEARE, capt. Allen Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
1 dec

POUR NEW YORK—Le navire ALFRED, capitaine J. C. Myers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
FOSDICK & BROTH,
74 Camp
6 nov

POUR PHILADELPHIE—La barque HOPE, capitaine N. T. Johns, partira vers le 8 du courant. Pour passage, s'adresser à bord près les batisses triangulaires ou à
LINDLEY & RUSSELL,
93, Tchoupitoulas
3 janv

POUR PHILADELPHIE—La barque SARAH HAND, capt. G. Y. Bailey, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp
4 janv

POUR BALTIMORE—La barque CLARISSA, capitaine Melcher, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les batisses triangulaires, ou à
FOSDICK & BRO, 74 Camp.
25 dec

POUR BOSTON—La barque PHILENA, capt Fish, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la Presse d'Orléans ou à
NORCROSS & FOSDICK, 8, Gravier.
22 dec

POUR SAVANNAH—Une goëlette partira sous peu de jours, si elle trouve la valeur de 500 barils de fret. S'adresser à
FOSDICK & BROTHERS, 74 Camp
20 dec

POUR FRET OU CHARTRE—La goëlette W. HART, capitaine Gandy, du port de 1250 barils. Un voyage dans le golfe du Mexique serait préféré. S'adresser à bord au débarcadère du Picayune d'en haut ou à
LINDLEY & RUSSELL,
93 Tchoupitoulas
3 janv

POUR FRET OU CHARTRE—Le navire norvégien COLUMBUS, capt. Hamel, du port de 1000 balles environ. S'adresser à
SCHMIDT & Co.
29 dec

ON a besoin d'un navire pour Boston, s'adresser à
FOSDICK & BROTH, 74 Camp,
ou à T & S TOBY & BOGERT,
70 Camp
1 dec

Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX—Le brick norwégien A. I. ..., capitaine Stephenson, est maintenant en charge pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
AUGT. MOLIER,
No 90, St Louis
5 janv

POUR LE HAVRE—Le beau navire français VESTA, capitaine E. Boubry, ayant arrivé la majeure partie de son chargement, partira pour cette destination le 20 janvier courant. S'adresser pour fret de 100 balles coton ou passage, à MM.
CHAS ODIER & Co,
Consignataires, ou au capitaine à son bord 5 jan—00

POUR LE HAVRE—Le beau navire A. 1 ... WALPOLE, capitaine Thomas, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Il peut prendre encore 200 à 300 balles coton pour fret, s'adresser à
FR. PERRET, 59 Toulouse
28 dec

POUR LE HAVRE—Le navire français de ... voilier, bien connu LOUIS XIV, capt. Juge, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à
T. OXNARD Jr., 87, Bourbon
4 dec—1m

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ANDELLE, cap. Gamin, partira pour le port ci-dessus le 15 décembre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
BLANCHARD, EIMER & Co,
28, Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Day, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE, 91 Commune.
21 nov

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1re classe A. 1, fin voilier SIR COLIN CAMPBELL, capitaine Pentecost, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
R. G. RAMSDEN, Bank Place,
ou à L. H. GALE,
91 Commune
4 jan

POUR FRET OU CHARTRE—La barque TENIDOR, capt. A. Clark, de 1400 barils. S'adresser au propriétaire à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
GEO. GREEN & BROTH., 92 Gravier
... dec

POUR FRET OU CHARTE—La barque anglaise LIVERPOOL, capt. Samford. S'adresser à bord, deux poteaux au-dessous du marché aux légumes.
... dec

A VENDRE—Une goëlette doublée en cuivre, du port de 100 tonneaux, fine voilière et en bon ordre. Pour les conditions, s'adresser à
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
44 Poydras
5 dec

ON demande un navire pour prendre chargement pour New-York. S'adresser à
FOSDICK & BROTH,
74 Camp.
1 dec

POUR FRET OU CHARTRE—La barque du ... LEONTINE, capitaine Wessing ... S'adresser à
SCHMIDT & Co
55, Bienville
21 nov

POUR FRET OU CHARTRES—Le beau brig danois MARGARETHA, capt J. J. Moss. S'adresser à
Wm. PREHN & Co.
46, Douane
21 nov

POUR FRET OU CHARTRES—Le brick danois fin voilier COLIBRI, capitaine A. M. Christophersen. Pour les conditions, s'adresser à
W. PREHN & Co., 46, Douane
21 nov

A LOUER—Une élégante maison en briques à deux étages, ayant six chambres bien serrées et une grande cour très commode, sise rue Royale, entre les rues Dumaine et St. Philippe. Le loyer est peu élevé. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser au bureau de cette feuille.
27 dec 11 1/2 ...

A LOUER—Un bel emplacement très convenable pour un jardinier qui voudrait cultiver la terre; il y a une maison ... le potager, et avoir 4 à 5 vaches. Cette propriété est située rue de l'Indépendance, en face de la ... l'Hôpital, et à deux pas de l'Esplanade. Il s'y trouve un bâtiment convenable et une écurie. On s'arrangera avec le locataire pour les ... fruitiers, comme ... chevaux ... S'adresser à Mme. Fleury, No. 50, rue Royale, qui ... vendre des graines, de jardin, ...
6 dec—30

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à
PETERS & MILLARD,
34 Vieille Levée
23 nov

A LOUER—Deux maisons neuves et bien convenables, à deux étages, situées à l'encoignure des rues St. John et Gravier, possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à
E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.
10 nov

INSTITUTION DE Mme. DESRAYAUX.
(*Ancienne maison de Mme Lewis.*)
PENSIONNAT EXTERNAT.

Rue des Remparts, encoignure Bienville.

L'INSTRUCTION générale, en Anglais et en Français, comprend toutes les branches d'études qui doivent concourir à une éducation complète.

L'histoire et la littérature, le calcul et les élémens des sciences exactes sont présentés de manière à développer par degrés le jugement, l'imagination et le goût. Parmi les arts d'agrémens, la musique tient toujours le premier rang; et dans cette étude, comme dans toute autre, l'enseignement des professeurs est secondé par la régularité obligée du travail des élèves. Une dame, d'un talent éprouvé, est récemment arrivée de Paris, pour compléter le personnel de l'enseignement musical. Les examens de musique auront lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le 1er samedi de chaque mois (six heures P. M.) Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

M. A. Desrayaux donne en ville, le matin avant *neuf heures* et le soir après *quatre heures*, des leçons de FRANÇAIS, LATIN, HISTOIRE, LITTERATURE, ELEMENS DE MATHEMATIQUES, PHISIQUE et ASTRONOMIE s'adresser à l'institution. 30 oct—90

NOUVEAU PENSIONNAT
EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par
MADE. DUHAMEL.

Rue de l'Esplanade, vis-à-vis celle des Remparts.

L'ETABLISSEMENT est prêt à recevoir des élèves. Toutes les études qui complètent l'éducation d'une jeune personne seront suivies dans la maison.

Les arts d'agrémens: la musique, le piano, la danse, le dessin, &c. seront démontrés par de bons professeurs.

— Les prix sont modérés. 7 oct—90

M. LOUIS SIRET, ancien censeur des études au collége JEFFERSON, est revenu de France à la Nouvelle Orléans, où il se propose de donner des leçons particulières. Il a l'honneur d'offrir ses services aux familles. S'adresser chez MM. Chauvin & Levoja, rue de Chartres, No. 68.
11 nov—3m L. SIRET.

Compagnie de Banque et de Gaz de la Nlle. Orléans
Département du Gaz, 1er novembre 1843

AVIS est par le présent donné qu'à partir du 1er. janvier prochain, le prix du gaz sera réduit à six piastres les mille pieds cubes. E. W. WELLS,
1 nov—2m Secrétaire

PETERS & MILLARD—No. 34, Vieille Levée, offrent en vente:

400 sacs café Rio,
150 id id vieux Java,
100 id id africain,
18 id id Moka,
20 pipes Madère,
50 demi id Madère,
50 quarts idem Madère,
80 idem Ténériffe,
30 idem Oporto,
20 demi-pipes vieille eau de vie,
10 idem idem de Bordeaux,
30 pipes genièvre de Hollande,
5 idem vieux rum Jamaïque,
2 idem idem Ste. Croix,
10 quarts de pipes sherry pale supérieur,
3 idem idem idem amontillado,
50 caisses 1 douzaine chaque, sherry supérieur,
100 idem idem id Madère,
400 id blanc de baleine,
500 id savon de Winchester,
50 id Fromage Goshen,
30 id ananas,
46 barillets beurre frais de Goshen,
200 1/2 et 1/4 farine fraiche de sarazin,
20 paniers huile d'olive,
150 caisses tabac Virginie,
30 id id Kentucky,
10 id Gingembre frais confit,
50 caisses thé superieur Impérial, et poudre à canon,
50 boites de 6 à 13 liv thé Impérial et poudre à canon,
40 demi caisses thé pouchong, en papiers,
50 boucauts porter de Londres en bouteilles et 1/2 do.
10 sacs amandes écorce tendre,
38 barils sucre écrasé de N. York et Philadelphie,
20 id id pulvérisé id id id
25 boites idem en pains id id 30 nov—1m

MAGASIN DE FAYENCE, PORCELAINE ET VERRERIE, BON MARCHE.

VINCENT AICARD a reçu par les derniers navires arrivés un grand assortiment de faïence, porcelaine et verrerie qu'il vendra en gros à des prix très réduits. Les marchands de la campagne sont respectueusement engagés à visiter son magasin; ils seront traités de confiance et à bas prix.

Services en porcelaine à diner et à thé pour les familles, ainsi qu'en faïence blanche et couleur; de même que toutes pièces séparément au détail et du dernier prix.

Gobelets français unis et taillés ainsi que carafes à barre pour café et etamboat.
VINCENT AICARD,
49 Vieille Levée
19 déc—30

PORTS DU GOLFE.

POUR TAMPICO—La goëlette WATER WITCH, capitaine J. Dupuy, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
CAPDEVIELLE & CUCULLU,
74 Vieille Levée.
8 jan

POUR VERA CRUZ—Le navire américain TIPPECANOE, capt. Gray, partira immédiatement. Pour passage ou fret sur le pont, s'adresser à bord ou à
SCHMIDT & Co.
15 dec

POUR ST. THOMAS—Le brick MADRONA, capt. Alcins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOS. PRATS, 27 Toulouse
14 dec

A LOUER—La maison en bois, sise à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calliope, s'adresser à
PETERS & MILLARD,
34 et 33, Vieille Levée.

EDOUARD LARRONDE, 86, rue St. Louis, offre en vente les marchandises suivantes, qui ont droit au drawback:

1100 caisses Vins St. Julien, Pauillac, Margaux et Sauterne,
400 barriques Vin rouge,
30 futailles Eau de vie de Cognac,
30 barils Vin blanc Sauterne vieux,
100 barils Vinaigre,
174 paniers Huile d'olive en grandes bouteilles,
300 caisses Macaroni et Vermicelle,

Prunes sèches en pots, bouchons, bouteilles vides, fruits à l'eau de vie et liqueurs. 12 dec—

MARCHANDISES DIVERSES—400 pièces Toile d'emballage,—80 rouleaux Corde—3000 livres Ficelle manufacture de Mayesville et Fulton.—500 barils Porc mess.—100 dito prime.—80 dito M. O.—100 barils Bœuf à Inspection.—1000 barillets graisse.—10 barils dito.—160 barils Eau de Blue Lick.—80 barriques plats cotés.—40 sacs Café.—20 rouleaux Cuir à semelles, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
56 Poydras
20 dec

VIEILLE eau de vie de Cognac, ayant droit au drawback, 12 demi pipes eau de vie de Cognac, 30 quarts do do
4 futailles vieille eau de vie fine Champagne.
10 dec EDOUARD LARRONDE, 86, St. Louis

CAFE—100 sacs en débarquement de la goëlette Louisiane, à vendre par
E. TROISGROS,
36, Vieille Levée.
30 dec

CIGARETTES—12 balles à vendre par
J M LAFAYRE, 42 St Louis
14 dec

BANQUE DU CANAL,
Nlle-Orléans, le 21 décembre 1843.

CETTE institution sera fermée le 25 du courant, et les 1er. et 8 janvier prochain. Les billets échéant à ces époques seront payables les samedis précédens.
21 dec N. N. WILKINSON, caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
Nouvelle Orleans, 21 décembre 1843.

CETTE Banque sera fermée les lundis, 25 décembre et 1er et 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours-là seront payables les samedis précédens.
22 dec FRED. FREY, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle Orléans, le 19 décembre 1843

CETTE banque sera fermée le lundi, vingt cinq du courant, et les premier et huit janvier prochain. Les billets échéants à ces époques, seront payables les samedis précédens, et les billets pour l'escompte devront être offerts les vendredis précédents.
20 dec Wm. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle Orléans, le 20 décembre 1843

CETTE Banque sera fermée le lundi, 25 du courant, et les premier et huit janvier prochain, les billets échéant à ces époques seront payables les samedis précédents.
21 dec R. J. PALFREY, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands,
Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1843.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution que l'élection annuelle des directeurs, aura lieu le lundi, 15 du mois de janvier prochain.

Et conformément à une résolution de la direction, les actionnaires auront à décider le même jour, sur la convenance de réduire à neuf le nombre des directeurs de la compagnie.
20 dec JOHN PEMBERTON, secrétaire.

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1843.

UNE élection pour sept directeurs pour servir pour l'année courante, aura lieu le lundi 29 janvier 1844, au local de la banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

Par ordre du Bureau,
29 dec—30 ADOLPHE LAYET, Secrétaire.

COMPAGNIE D'ECLAIRAGE AU GAZ ET DE BANQUE.
Département du Gaz, 5 décembre 1843.

A UNE assemblée spéciale de la direction, tenue ce jour, il a été résolu:

Que dans la vue de donner plus d'extension à la consommation du Gaz dans le public, la compagnie, à partir du 1er janvier prochain, fera poser l'installation pour l'éclairage au gaz et la donnera à loyer à l'année, d'après un système semblable à celui adopté par la compagnie du gaz de New York.
8 dec—1m E. W. WELLS, Secrétaire

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DE L'OUEST ET CONTRE L'INCENDIE.
Nouvelle-Orléans, le 27 décembre 1843.

IL a été décidé que les affaires de cette compagnie seraient conduites d'après le principe d'une assurance mutuelle, à partir du premier du mois prochain (1er janvier 1844.) Toutes les personnes ayant des polices ouvertes sont invitées à faire le retour de toutes les propriétés qui ont été assurées avant cette époque, et toutes les personnes qui doivent sont respectueusement invitées à venir payer immédiatement.
27 dec L. MATTHEWS, président.

AVIS—Mr. J. C. FOIRIER membre de l'Université de France et ancien professeur aux colléges de Juilly, Oullins, Lyon, dont il a honorables certificats, étant arrivé depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant d'y donner des leçons particulières, a l'honneur d'offrir ses services aux familles. S'adresser à l'un ou à l'autre de MM. les éditeurs de l'Abeille.
25 dec—1m J. C. FOIRIER.

CHANGE ET DOUBLONS.

TRAITES sur la Hâvane, à courte vue, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co
45, Vieille Levée
16 dec

TRAITES sur Paris, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
No. 90, rue Saint Louis.
11 dec—6

CHANGE sur New-York, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF,
14 nov 60 Camp.

CHANGE sur la Havane à courte vue, à vendre par
JOSEPH PRATS,
1 nov 27 Toulouse

DOUBLONS espagnols à vendre par
J M LAFAYRE, 42, St. Louis
11 dec

OR AMERICAIN en sommes, à la convenance des acheteurs, à vendre par
J. ALBERT, 22, rue St. Louis
13 nov

AVANCES D'ARGENT.

DES avances libérales, comptant, seront faites sur des consignations adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah, Mobile et Cincinnati.
15 dec FOSDICK & BRO. 74, Camp

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de sucre, mélasse et café, adressées à nos amis de Cincinnati
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
15 dec 44, Poydras

DES AVANCES libérales comptant seront faites sur des consignations adressées à nos amis de Boston, New York, Philadelphie ou Baltimore.
1 dec SHULTZ, HADDEN & LEACH, 56, Poydras.

DES avances libérales seront faites sur des consignations de coton, sucre et autres articles, à nos amis à New York.
REYNAUD & FALLON,
34, Tchoupitoulas.

DES avances libérales sont tenues seront faites sur des consignations de produits de toutes espèces adressées à nos amis de Boston et New-York.
HARROD, DARLING & Co
23 nov 49 Commune

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales comptant sur des consignations de sucre, coton et autres produits, adressées à leurs correspondants de New York. PETERS & MILLARD,
21 nov 34 Vieille Levée

DES avances comptant seront faites sur des consignations de sucre, café, &c. &c., adressées à A et B. Buchanan, Louisville (Ky.) ou à Aguew et Buchanan, St. Louis.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
21 nov 48, Tchoupitoulas

DES avances libérales comptant, seront faites sur des consignations de produits adressées à MM. Howes, Godfrey et Robinson de New York, ou à Joseph Greeley de Boston.
22 nov PRICE & FROST, 20, Poydras.

DES avances seront faites sur des consignations de produits de l'Ouest et du Sud adressées à nos amis de New York, Philadelphie, Boston et Baltimore.
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
11 dec 44 Poydras

AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné fera des avances en argent sur les consignations de sucre à son adresse.
J. L. LAVILLEBEUVRE,
31 oct 119, Commune.

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de produits adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah et Mobile
17 nov FOSDICK & BROTHER. 74 Camp

SANGSUES.

DERNIEREMENT reçu par le navire Taglioni, 10,000 sangsues Hongroises. Les plus grosses et les meilleures qualités à vendre à bas prix au dépôt général,
J. B. RUSCONI.
30 nov, 187, rue de Chartres, ancien magasin d'oiseaux

SANGSUES.

23000 SANGSUES fraîches arrivées par le steamer Louisa, de New York, et à vendre au DEPOT GENERAL rue de l'Esplanade, en même temps ... de plus, à l'on veut le chef de l'établissement ... garantie la qualité, et se chargera d'en faire l'application si on le désire, comme étant sa profession depuis nombre d'années; il se transportera aux lieux qu'on lui indiquer.

Le même entrepôt a reçu par le navire Austerlitz, du Havre, DIX-NEUF MILLIERS DE SANGSUES, venant d'Angers, qualité supérieure et de grosseurs extraordinaires, à vendre aux prix les plus justes, pour les consommateurs.
6 oct J. P. SOUBIRAN.

SANGSUES.

REÇU par la Créole de Bordeaux, des Sangsues Hongroises et Suédoises, garanties à 12 1/2, 18 3/4 et 25 cents la pièce, au nouveau dépôt, rue Royale, No. 300, entre St. Philippe et des Ursulines. Références quant à la qualité, au capitaine Dillingham, son second, son lieutenant, M. Merge, pharmacien et M. Biron. 22 nov

ENTREPOTS DE CHARBON

CHARBON—Du Charbon de Pittsburg, en déchargement en bas de la Presse à coton, dans la 2me. Municipalité, à prix réduits. S'adresser à B. & A. SOULIE,
27 dec 55, rue Bienville

CHARBON—3,000 barils supérieur, garanti et livré sans poussière, partout dans la ville.
9 dec W & R MURPHY, 132 Vieux Bassin

CHARBON.—Les soussignés reçoivent par le navire Clinton de Liverpool, du beau charbon Cannel qu'ils offrent en lots convenables aux acheteurs, à un prix modéré.

Ils ont constamment un approvisionnement de charbon Anthracite, de Pittsburg, et de bois, qu'ils livreront à bon compte au comptant.

B. & A. SOULIE,
20 nov 55, Bienville, au premier.

CHARBON DE TERRE.

CHARBON de Pittsburg, 1ère qualité, à 74 cents le baril, charbon d'anthracite à $1 50 le baril; les ordres laissés aux endroits ci-après indiqués, seront promptement exécutés; chez M. Wm. McKean, libraires, encoignure des rues du Camp et Commune; au dépôt de charbons de W. T. Hepp & Co encoignure des rues Levée et Orange ou au bureau de EUG. ROCHEREAU & Co, 182, rue Royale.

A vendre par cargaisons, à des prix tout-à-fait raisonnables
16 nov

CHARBON—20 barriques Schuylkill, à vendre par
SAML. BROADWELL & Co.
22 nov 104, Tchoupitoulas

CHARBON—50 boucauts très supérieure, de Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
27 oct 97, Camp.

CHARBON. 3000 barils Liverpool, Pittsburg et Kentucky, à vendre à bas prix par
W. E. & R. MURPHY,
132 Vieux Bassin.
9 nov 137 Ramparts

CHARBON, BOIS.—Les soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de Charbon, Bois, Briques Chaux, Bois de charpente, Charbon de bois, Sable, Resine, Goudron, Coquilles, etc. etc.
W. E. & R. MURPHY,
31 oct 132, Vieux Bassin.

CHANDELLES patentées Stearine, en caisses et demi caisses, en débarquement des navires James Edward et Louisville, à vendre par
19 dec E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp.

En vente sitôt le déchargement du navire Taglioni,
HABILLEMENS FRANÇAIS TRES SOIGNES.
A bon marché.
BATAILLE & BIGEY,
66, rue de Chartres,

OFFRIRONT en vente leur nouvel assortiment d'Habillemens, &c. qu'ils viennent de recevoir par les navires Taglioni et Narraganset. Tous leurs articles sont très beaux et seront vendus à bas prix, désirant écouler tout leur stock avant l'expiration de leur société qui doit avoir lieu la saison prochaine, les marchandises reçues sont:

Paletots doublés soie, tartan et laine, mode nouvelle,
Redingottes, habits, manteaux mascara drap fin,
Pantalons de nouveautés françaises et casimirs noirs,
Gilets en satin, casimir et cachemire nouveaux dessins,
Cravates, gants, chemises, caleçons, chaussettes,
Chapeaux, cols, bretelles, robes de chambre,
Habillemens d'enfans et cadets, parfumerie &c. &c. Le tout à des prix très réduits. 7 nov

TABAC manufacturé—80 caisses à vendre à 8 cents pars
30 dec PRICE & FROST, 20, Poydras.

SALAERATUS—25 caisses de Boston, à vendre par
30 dec PRICE & FROST, 20 Poydras.

FICELLE d'emballage—16 rouleaux du Missouri à vendre par PRICE & FROST,
30 dec 20 Poydras

AMIDON—20 barils de la Havane, à vendre par
9 dec E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

TABAC—de Cube à vendre par
9 dec E. TROISGROS, 36 Vieille Levée

TABAC du Kentucky—100 balles de 100 livres chaque, à vendre par E. TROISGROS,
9 dec 36 Vieille Levée

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, que la collecte des taxes d'Etat sur propriétés foncières et sur esclaves pour l'année expirant le 31 décembre 1843, commencera le premier de février prochain [1844.]
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1843.
J. B. D. VOISIN,
31 dec—1m. 2pc. Collecteur.

Nouvelle-Orleans:

SAMEDI MATIN, 6 JANVIER 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.

HENRY CLAY.

COMITE EXECUTIF DE LA 3me. MUNICIPALITE.

Les membres du comité Exécutif Whig de la 3me. Municipalité, sont prévenus qu'une réunion de ce comité aura lieu mardi, 9 du courant, à 6 heures et demie du soir, au local des séances ordinaires. Comme il y sera traité d'affaires importantes, les membres sont priés d'être ponctuels.

LS. DUVIGNEAUD, Président.

REVUE DE LA SEMAINE.

Nouvelles d'Europe—Angleterre, France, Espagne—Congrès, protêt effacé du journal, pétitions extravagantes, antipathie des vanocrates et des calhounistes, M. Rives, prédit l'élection de M. Clay—Législature de la Louisiane, message du Gouverneur.

Les nouvelles d'Europe reçues par le *Hibernia*, ne sont pas de nature à être appréciées d'un coup de plume. Sans être ce qu'on appelle importantes, elles n'en ont pas moins beaucoup d'intérêt et méritent quelques lignes de mention spécial.

—En Angleterre l'affaire principale, le jugement du grand agitateur O'Connell, est ajournée pendant quelques mois et l'on pense assez généralement que c'est un prélude indispensable pour un ajournement indéfini. Comme on a la certitude qu'O'Connell serait acquitté si on le met sérieusement en jugement, on préfère avec raison ne pas s'exposer à un pareil échec. Mais n'aurait-il pas mieux valu ne pas commencer une affaire qu'on devait savoir d'avance ne pouvoir mener à bonne fin? Quoiqu'il en soit, le gouvernement anglais est entré dans une voie de conciliation envers l'Irlande en se mettant en mesure de faire droit à ses justes réclamations. C'est là la meilleure politique après tout: en réparant les torts réels, on ôte bientôt tout crédit aux torts imaginaires. La justice est presque toujours de l'habileté.

—En France, il n'y a que des discussions de journaux; et le pays ne semble pas s'y intéresser outre mesure. Ces colères d'écritoire, sont trop factices pour être contagieuses.

—On a beau dire, l'Espagne est bien réellement le pays de l'imprévu. Au moment où l'on croyait le ministère d'Olozaga en mesure de gouverner hardiment avec l'appui des deux Chambres, il est obligé de se retirer par un caprice du Congrès, ou, si l'on veut, par un manque de tact et de prévoyance du nouveau cabinet. Ce qu'il y a de plus grave dans tout cela, c'est que le pays souffre de tous ces tiraillemens d'autorité, car pendant tout ce temps il reste exposé aux atteintes de l'anarchie, du désordre et de la désorganisation.

—La politique du nouveau Congrès locofoco se dessine de plus en plus clairement. La protestation des démocrates whigs contre l'admission des membres élus en violation des lois du Congrès, a été effacée sans retour du journal de la Chambre. En cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, le droit a dû céder devant la force. Il est si rare de ne pas abuser de sa puissance!

—Depuis quelque temps on présente au Congrès les pétitions les plus extravagantes; on dirait qu'on cherche à lutter d'excentricité pour ne rien dire de plus. Nous le regrettons d'autant plus qu'il en doit rejaillir du ridicule sur le droit de pétition. Mais ce que nous regrettons surtout c'est qu'un homme de la valeur de M. Adams s'en fasse l'interprète. C'est, on en conviendra, pousser la théorie du droit de pétition jusqu'au fanatisme.

—La ligne qui sépare le camp de M. Calhoun de celui de M. Van Buren s'élargit chaque jour davantage. Bientôt, diables qu'ils étaient naguère, ils seront ennemis déclarés. Il faut convenir aussi que jamais alliance n'ont été tramés si durement que les Calhounistes l'ont été depuis quelque temps par les Vanocrates.

—Un bruit qu'il importe d'enrégistrer, c'est que M. Rives, va partout prédisant l'élection immanquable de M. Clay. M. Rives, comme tous les hommes qui flottent entre les partis, doit être merveilleusement doué pour deviner dans quel sens va s'établir le courant de la popularité; circonstance qui donne une grande importance à sa prédiction à ce sujet.

—Notre législature a commencé ses travaux annuels. Le message du gouverneur Mouton contient de sages idées et de bonnes suggestions dont nous désirons qu'on fasse usage dans l'intérêt de tous. Nous y reviendrons lorsque les chambres auront à s'en occuper. Quant à la Législature elle-même et à ses travaux, nous en augurons bien; mais il faut lui donner le temps de se mettre à l'œuvre.

On le Courrier n'a pas lu les quelques lignes auxquelles il fait allusion dans son article d'hier soir, ou il manque de bonne foi. Nous n'avons tâché, ni blâmé la Chambre sur la conduite qu'elle a tenue à propos de la proposition de M. Rhett. Nous avons tout simplement rapporté l'extrait d'une correspondance de Washington du Charleston *Mercury*, parce qu'il nous a paru jeter une lumière assez vive sur la politique des amis de M. Van Buren. L'aigreur du *Courrier* prouve du reste que le correspondant du *Mercury* a frappé juste.

Il n'est pas plus exact de dire que notre correspondant de Washington ait porté M. Adams aux nues pour avoir réussi à forcer la Chambre à écouter ses *titras*; une lecture plus attentive l'en convaincra lui-même.

Un mot de plus. La législature du Massachusetts qui a passé la résolution tendant à priver le Sud de la représentation basée sur les esclaves, était une législature locofoco, et le gouverneur qui a approuvé cette résolution était un gouverneur locofoco, M. Marcus Morton. Enfin on doit remarquer que la Chambre actuelle des Représentans au Congrès qui permets d'agiter si longtemps et si ouvertement la question de l'abolitionnisme, est une Chambre locofoco.

Dira-t-on qu'il y a des whigs, beaucoup de whigs qui ont voté en ce sens?—Cela peut être. Mais toujours est-il que tout a été fait par la majorité ou avec l'assentiment de la majorité qui est très justement responsable de ce qu'elle fait et même de ce qu'elle laisse faire pouvant l'empêcher.

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 5 janvier 1844.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement:

L'appel nominal constate la présence de 37 membres.

Un congé de quelques jours est accordé à M. Howell.

M. O'Brien présente une résolution à laquelle le Sénat devra concourir, pour enjoindre à nos Sénateurs et Représentans au Congrès, de faire tous leurs efforts dans le but d'obtenir l'annexation du Texas aux Etats-Unis, et priant le gouverneur d'expédier des copies de cette résolution à notre délégation Congressionnelle. Référée à un comité spécial de 7 membres.

M. Musson, du comité sur le commerce et l'agriculture, auquel a été référée l'invitation de l'Association des Agriculteurs, présente une résolution à l'effet d'exprimer les regrets de la Chambre de ne pouvoir accepter l'invitation, et la haute considération qu'elle a des efforts faits par l'Association en vue des intérêts agricoles de l'état. Adoptée.

Sur motion de M. Clark, il est de plus résolu que copie de la dite résolution sera transmise à l'Association par l'Orateur.

M. Stillé donne avis qu'il présentera un bill pour créer un nouveau district électoral dans la paroisse Sabine, et un bill pour établir les attributions des jurés de police dans la même paroisse.

M. O'Brien annonce qu'il présentera un bill pour venir au secours de Félix O'Neil et autres.

M. Hunt introduit un bill relatif aux artisans et autres constructeurs de batimens, dans la ville de la N. Orléans.

M. Brashear annonce qu'il présentera une motion pour amender la deuxième règle de la Chambre

M. Fluker annonce qu'il présentera un bill pour amender le Code Noir.

M. Selby annonce qu'il présentera un bill pour l'établissement d'un bac sur le Mississippi, dans la paroisse de Tensas.

Ainsi qu'il en a précédemment donné avis, M. Selby introduit un acte en faveur des plaideurs, lequel est lu et référé au comité judiciaire.

M. Taylor, après dispense, introduit un bill pour abolir la place de conservateur des hypothèques dans la ville de Natchitoches.

M. Nicholas, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, introduit un acte pour autoriser le juge de la Cour des Preuves de Lafourche Intérieure à nommer un greffier. Le bill, après dispense des règles, est lu une seconde fois et amendé par M. McCrae de manière à y comprendre les paroisses de Livingston et de St-Hélène.

La Chambre reçoit avis par un message particulier, que le Sénat a donné son concours à la résolution qui fixe le jour où les votes donnés pour ou contre la Convention seront comptés, aussi bien qu'un programme de la célébration du 8 de Janvier, et aux amendemens que la Chambre a faits aux résolutions relatives aux réclamations de terres et à l'enlèvement des esclaves conduits au Texas.

Ordre du jour.

La Chambre s'occupe du bill présenté par M. Selby, pour établir les qualités que doivent avoir les membres composant le jury de police, dans les paroisses Carroll et Madison, et l'adopte section par section.

L'acte pour augmenter le terme de la cour du 9me. district judiciaire, présenté par la même chambre, est pris en considération et adopté par sections.

La résolution de M. Clark pour employer les forçats de couleur sur le chemin qui conduit de l'habitation de M. McNeil au Mississippi, près de l'habitation de M. Grandpré, est lu une seconde fois et adopté.

Le greffier reçoit l'ordre de transmettre au Sénat divers messages.

La Chambre s'ajourne jusqu'à midi.

A la réouverture de la séance, M. Winchester se lève et fait observer que les travaux du comité des finances ont toujours été très-grands, et surtout en ce moment où lui ont été confiées différentes parties très-importantes du message du Gouverneur. Comme chef de ce comité, il remplira scrupuleusement ses devoirs, mais comme il pourra être absent pendant une partie de la session, il demande que l'on ajoute au comité deux autres membres. Sa motion prévaut; et l'Orateur nomme MM. Hunt et Musson membres du comité de finances.

M. Brewer, après dispense des règles, présente une résolution pour ajourner le dépouillement des votes donnés pour ou contre la convention, à mardi prochain, à midi, et pour annuler la première résolution.

M. Brewer remarque qu'il a présenté cette résolution en conséquence de l'avis donné à la Chambre par le greffier, de l'impossibilité qu'il y aurait de compter les votes et d'arriver à un résultat quelconque à l'heure fixée par la première résolution.

M. Ogden propose, comme substitut, que la résolution déclare qu'en conséquence de l'avis donné par le greffier, qu'il serait impossible de compter toutes les voix dans le temps fixé, il est résolu que les deux chambres se réuniront mardi prochain, pour procéder à compter les voix, etc.

Le substitut est accepté et adopté, et le greffier reçoit l'ordre de la soumettre au Sénat.

Peu après, le secrétaire du Sénat paraît et annonce le concours de ce corps à la précédente résolution.

Sur motion, la Chambre s'ajourne à lundi, à onze heures.

P. S. Le rapporteur a commis une erreur hier, en disant que MM. Voorhies et Phelps avaient été nommés par l'orateur pour remplacer MM. Walker et Bickham, comme membres du comité sur le Pénitentiaire; c'est MM. Voorhies et Perkins qui ont été nommés.

RAPPORT OFFICIEL
DU
SENAT DE LA LOUISIANE.

JEUDI, 4 janvier 1844.

M. Marshall, chef du comité sur les améliorations intérieures, auquel a été référée la résolution présentée par M. Sparrow, et dont le but est d'allouer une somme de trois cents piastres à l'Association des agriculteurs et des artisans de la Louisiane, présente un rapport défavorable au bill.

M. Marshall dit qu'il regrette infiniment d'être forcé de présenter un rapport défavorable à la résolution; mais dans les circonstances où l'Etat se trouve placé, la nécessité absolue de faire des économies et de réduire autant que possible les dépenses de l'Etat, lui fait un devoir d'agir comme il l'a fait. Il déplore d'autant plus cette nécessité, que le bill a été introduit par un ancien membre du Sénat, tandis que lui est tout nouveau.

M. Sparrow dit qu'il est en faveur, tout comme un autre, de la plus stricte économie, dans l'administration des finances; cependant il considère la minime allocation dont il s'agit comme éminemment nécessaire. Il est essentiel de développer les ressources de l'Etat, et le secours qu'accordera la Législature sera plus que compensé par la prospérité de l'agriculture et le bien-être général de l'Etat. Cette association a pour but d'encourager deux grands intérêts qui sont inséparablement liés à la prospérité de l'Etat—l'agriculture et l'industrie. Le membre de Natchitoches regrette d'être forcé de présenter un rapport défavorable au bill. Mais quel est donc le montant de l'allocation? Une bagatelle, comparée avec les résultats dont elle pourrait être l'origine. Il s'agit d'encourager l'esprit d'entreprise et de faire progresser l'industrie et l'agriculture; d'aider l'Association à obtenir le but qu'elle s'est proposé et qui est de stimuler le zèle individuel.

Une marque d'encouragement quelconque—une coupe d'argent, par exemple, ou quelque autre faible récompense de ce genre, accordée à celui qui présentera les produits agriculturaux les plus excellens, ou un objet d'industrie perfectionné, voilà ce qu'il faut pour stimuler le zèle individuel et obtenir des résultats dont l'Etat doit profiter. Il y a pensé offerte. La prospérité de l'Etat ne pourrait qu'y gagner. Les trois cents piastres d'allocation ne sauraient être mieux placées, et pour ce qui est de la question d'économie, eh bien! que la Législature s'ajourne un jour plus tôt qu'elle n'en a le dessein, et l'on économisera bien plus que cette faible allocation. On a dit que cette mesure établirait un précédent, et que d'autres allocations seraient demandées pour des associations semblables dans d'autres paroisses de l'Etat. Si tel devait être le résultat de la mesure, il ne s'y opposerait même pas, car d'autres sociétés auraient autant de droits que l'Association des Agriculteurs à la protection du pays, il serait prêt à les reconnaître et à agir en conséquence.

M. Marshall réplique que, comme chef du comité, il n'a présenté qu'à grand regret un rapport défavorable à la mesure. Il est lui-même planteur, et tout ce qui a pour but de protéger les intérêts de l'agriculture et de l'industrie doit nécessairement exciter les sympathies et obtenir son approbation. Il sent néanmoins qu'il est en ce moment de son devoir de s'opposer à toute dépense dont l'utilité n'est pas indispensable. Il ne saurait donner son approbation au raisonnement du préopinant, vu les circonstances malheureuses où se trouve l'Etat et la détresse du trésor. Et puis, si comme on le dit, l'allocation demandée est si peu, pourquoi les membres de l'Association ne la fornent-ils pas par des souscriptions volontaires? De pareilles entreprises ont souvent été encouragées par la munificence individuelle. Celle dont il est question est sans doute louable, et personne n'en prise l'importance plus que lui. Mais il ne voit pas que l'on touche aux deniers publics dans un moment où l'Etat est loin de pouvoir faire de la générosité. Si cette allocation est accordée, pourquoi ne serait-il pas fait droit à d'autres réclamations de ce genre? Si elle est accordée à une société, la justice exige qu'elle le soit aux autres. La partie de l'Etat où est formée l'Association est riche, et certes il serait facile à la libéralité des citoyens de rallier une faible somme de $300. Le Gouverneur a recommandé l'économie en termes puissans, et sa recommandation, sage et salutaire, devrait être suivie strictement afin d'empêcher l'augmentation des charges publiques et de diminuer la dette de l'Etat.

M. Bernard remarque qu'il n'avait pas, d'abord, l'intention de prendre la parole, mais le sénateur de Natchitoches (M. Marshall) a donné à entendre que c'étaient les habitans de Baton Rouge ou les membres de l'Association qui réclamaient un secours de la législature. L'Association s'étend à l'Etat en général, et possède des membres de différentes paroisses. Le but auquel elle travaille n'est pas plus restreint à la paroisse de Baton Rouge; aucune autre, et ni les habitans de Baton Rouge, ni les membres de l'Association n'ont eu part à la présentation du bill. Il considère l'entreprise comme louable, et comme elle a pour but la prospérité de l'Etat en général, il s'étonne de l'opposition qu'a trouvée l'allocation demandée. Comme l'a fort judicieusement fait observer le sénateur de Concordia (M. Sparrow) il serait facile, si la législature s'ajournait un jour plus tôt, d'économiser plus que l'allocation. Le gouverneur a recommandé à la législature de s'ajourner de bonne heure, et il ne doute pas que ce conseil sera suivi. Aussi a-t-il l'intention de présenter incessamment un bill pour fixer à un jour rapproché l'ajournement des Chambres.

M. Morse remarque qu'il est du devoir et de l'intérêt de l'Etat d'être juste avant d'être généreux. Il faut suivre le conseil donné par le Gouverneur, et qui a obtenu l'approbation des hommes de tous les partis, c'est-à-dire d'économiser les finances de l'Etat, afin d'éteindre sa dette. Il est certainement favorable à toute mesure qui tendrait à protéger les intérêts industriels et agricoles, il est lui-même planteur, et tout ce qui a pour résultat d'améliorer l'agriculture, de diminuer les travaux et d'augmenter les produits, doit servir ses intérêts personnels. Mais il est sourd aux cris de l'intérêt privé, du moment que l'intérêt public est en question, et qu'il est indispensable de retrancher toutes les dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires. Trois cents piastres, dit-on, ne sont qu'une faible somme, une bagatelle.—Mais trois cents piastres par an paieraient une partie de notre dette; et cette somme, si faible qu'elle soit, nos créanciers nous la demandent. Il a (M. Morse) des réclamations de personnes employées par l'Etat comme instituteurs, à qui il est dû de l'argent, et qui, en attendant, sont plongés dans la détresse. Il n'a aucun mauvais vouloir contre l'Association pour laquelle on réclame une allocation; il n'est influencé par aucun motif qu'il ne pourrait avouer, et il voterait tout aussi bien contre une semblable allocation, si elle était réclamée par une association formée dans sa paroisse; sa conscience lui en fait un devoir. Le temps est arrivé, et malheureusement il arrive un peu tard, où l'on doit perdre de vue l'intérêt privé et observer la plus stricte économie. Chaque dollar qui reste après que l'Etat a payé ses dépenses les plus nécessaires, appartient aux créanciers publics, et la Législature n'a pas le droit de l'affecter à un autre usage. Un individu, dans une circonstance semblable, ne pourrait pas donner son argent, quelque louable que fût le motif qui le porte à le donner, et forcer son créancier à attendre. L'honorable sénateur termine en adjurant le Sénat de fermer l'oreille à toutes demandes d'allocations, et de s'abstenir de nouvelles dettes, au moins jusqu'à ce que la vieille soit éteinte.

M. Davidson dit que les mêmes motifs qui ont porté le sénateur des Attakapas (M. Morse) à expliquer ses raisons pour voter contre le bill, le déterminent à expliquer le vote qu'il donnera pour l'adoption. Il avouera que les argumens, exposés avec tant d'éloquence par le préopinant, ont souvent occupé son esprit. Il désire ardemment soutenir le crédit de l'Etat à l'intérieur comme à l'extérieur, et il sera toujours du côté de son pays. Il comprend toute l'importance de l'économie; le Gouverneur l'a sagement recommandée, et il suivra ce conseil en tant qu'il sera conforme à la raison et à son jugement. Ce n'est pas cependant, parce que ce conseil émane de l'Exécutif qu'il la suivra, car chaque branche du gouvernement a le privilége d'avoir une opinion; mais le bien du pays l'exige, et ses vues sur ce sujet sont conformes à celles de l'Exécutif. Comme membre de l'autre Chambre, il a pris part à deux mesures qui ont quelque peu endetté l'Etat; les circonstances ont voulu que ces mesures ne procurassent momentanément que peu de fruits, mais il n'a aucun doute des bienfaits qu'elles sont appelées à produire pour l'avenir. Il est aussi opposé que le membre des Attakapas à toute dépense inutile ou extravagante; il est en faveur de l'économie. Mais en considérant la mesure projetée, il est d'avis qu'en allouant la faible somme demandée, on rendra service à l'Etat et l'on accomplira un devoir tout en encourageant l'agriculture et l'industrie. Le Sénateur des Attakapas verrait, en y réfléchissant, qu'en protégeant les intérêts agricoles et les autres intérêts de l'Etat, on met celui-ci en mesure d'éteindre sa dette. L'institution pour laquelle l'allocation est réclamée produira d'immenses bienfaits à l'Etat; elle est située à Baton Rouge, seulement à cause de la position centrale de cet endroit; elle compte dans son sein des citoyens distingués de différentes paroisses, et son utilité se fait sentir dans tout l'Etat. Le zèle individuel sera stimulé; chaque planteur et chaque artisan essaiera d'exhiber des produits les plus excellens les œuvres d'art les plus parfaits, car l'agriculture est ici inséparablement liée à l'industrie. L'association a déjà fait beaucoup de bien, et dans sa paroisse l'esprit d'entreprise, pour ce qui regarde l'agriculture, a pris un grand développement; que l'on donne à l'Association les moyens de favoriser ce mouvement, et l'on hâtera les progrès de ce développement. L'Etat ne peut refuser d'accorder ce secours, quand les résultats doivent être si grands. Et quant à dire que parce que l'Etat est endetté il ne doit encourager aucune entreprise, c'est comme si vous conseilliez à un homme qui a des dettes de ne pas manger, de ne pas s'entretenir, et de marcher jusqu'à ce qu'il les ait payées. Les deux conseils se valent. Si l'Etat ne doit rien débourser, même dans des vues louables, jusqu'à ce que les vieilles dettes soient éteintes, pourquoi fait-il donc aucune dépense pour ce qui concerne le gouvernement du pays, pourquoi recevons-nous notre rétribution journalière? Il désire certainement voir la Législature s'ajourner le plus tôt possible, dans un mois si cela se pouvait. Mais comme il croit que l'Association ne peut que servir à la prospérité de l'Etat et mérite l'allocation demandée, il votera en faveur de la résolution.

M. Sparrow dit que, pour rendre justice à l'Association, il croit de son devoir de faire observer qu'elle n'a rien à faire à la mesure proposée. Il n'est pas lui-même membre de l'Association, et il n'a été porté à introduire le bill que par la connaissance personnelle qu'il a des bons résultats obtenus à l'aide de cette Institution: il croit du devoir de l'Etat d'encourager cette Institution.

Le bill est mis aux voix, celles-ci se divisent comme suit:—Oui, 8; non, 6.

Après s'être occupé de quelques affaires de peu d'importance, le Sénat siége à huis-clos, et s'ajourne, sur motion, après l'ouverture des portes.

CHRONIQUE LOCALE.

COURSES.—Les courses de la Louisiane continuent à attirer beaucoup d'amateurs. On concourt aujourd'hui pour le prix de $1,000, qui sera disputé par Norma et Peytona.

COUR CRIMINELLE.—L'affaire du nègre Allen, accusé de meurtre, est renvoyée indéfiniment.

On appellera ce matin les affaires suivantes:
L. Bell, accusé de vol.
Stewart, pour résistance à un officier.
Et divers cas d'assaut et batterie.

Arrestation d'un fugitif.—Les officiers de police de la première municipalité ont arrêté hier W. H. Enos dit Pen, arrivé la veille de New York, à bord du navire *Cincinnati*. On assure que cet Enos dit Pen, est un échappé du pénitentiaire de Philadelphie où il avait été pris pour vol de grand chemin. Il y a aussi figuré ici il y a environ un an comme un des principaux auteurs du meurtre du shérif du comté de Washington, Mis.

On a fait hier la tentative de mettre le feu à une maison au coin des rues Desbigny et du Canal Carondelet.

Bill Prince a été examiné hier devant le recorder Baldwin, sous la prévention d'avoir mis trop librement les mains dans les poches d'une personne sur la Place d'Armes, il y a déjà quelque temps. Envoyé devant la Cour Criminelle.

ESCROQUERIE.—Il y a peu de jours qu'un Espagnol nommé Francisco, acheta d'un M. Philipe, qui abordait à Carrollton, venant des hauts, avec un bateau plat, 121 barils de pommes et 41 barils de farine, et ordonna de les envoyer à son magasin près de la Levée. En même temps il engagea Philips à l'accompagner à son magasin pour se faire payer. Etant arrivés, Francisco présenta Philips à son commis et le pria d'envoyer recevoir dans quelques heures. Philips s'étant présenté à l'heure indiquée, reconnut bientôt que son débiteur n'avait rien à voir au magasin où il l'avait introduit, et que ses marchandises avaient été vendues et payées à Francisco, qui était déjà parti par le rail-road. Cet industriel a été arrêté hier rue du Camp, par l'officier Morel, de la 1ère municipalité, et conduit à Carrollton pour y être interrogé.

Un individu se nommant Alphen Rose, a été arrêté jeudi par un homme de la garde, dans le cimetière près du vieux Bassin comme il était à cacher dans une tombe de la porcelaine et autres objets de cette nature. Amené devant le recorder Genois, les objets ont été reconnus appartenir à M. Depalangue, sur la levée entre les rues Dumaine et St. Philippe, on les lui avait volés la nuit précédente. Envoyé en prison pour attendre son jugement à la Cour Criminelle.

THEATRE D'ORLEANS.—La seconde représentation de la *Part du Diable* a pleinement confirmé le succès de la première; le public brillant et nombreux s'y était donné rendez-vous, et il a pu se convaincre que les éloges donnés à l'exécution de ce charmant opéra n'étaient que simple justice. La partition de la *Part du Diable* a gagné singulièrement à une seconde audition; et personne n'hésite plus maintenant à la mettre au niveau des meilleures et des plus gracieuses d'Auber. La *Part du Diable* est destinée à devenir un opéra favori.

Le Théâtre, encouragé par cet heureux succès, redouble d'activité pour satisfaire à toutes les exigences. Ce soir il nous rend la *Favorite*, aucun dilettante ne manquera à cet appel. Demain dimanche, le drame si intéressant du *Manoir de Montlouvier* offrira à Mlle. Maria l'occasion d'un nouveau triomphe; on sait que jamais cette excellente actrice n'a créé un plus beau rôle que celui de la vicomtesse de Flavy.—Entre deux actes, nous entendrons un violon de Pecole allemande dont on dit grand bien et qui se produit assez modestement pour avoir un véritable talent. Enfin lundi, HUIT JANVIER, nous assisterons dans la Salle d'Orléans à une véritable solennité patriotique. Un drame en deux actes dont le sujet essentiellement national est emprunté au siége de Boston; et une grande scène musicale intitulée les *Orléanais*, en feront les frais. Cette scène écrite par un poète et par un compositeur de notre ville, célèbre la victoire du 8 janvier: on nous assure qu'elle est pleine d'inspiration et tout à fait à la hauteur des grands souvenirs qu'elle réveille.

(Extrait de la correspondance de l'Abeille.)

WASHINGTON, le 27 décembre 1843.

L'orateur annonce avoir formé le comité chargé d'examiner la résolution passée par la législature du Massachusetts, recommandant une altération de la Constitution, de manière à enlever au Sud la représentation basée sur la population esclave. Ce comité se compose de MM. Adams, Rett, J. R. Ingersoll, Gilmer, G. Davis, Burke, Sample, Morse, Giddings.

La résolution de M. Burke, de fixer l'élection du maître de poste du Congrès au 4 janvier, est venue ce matin à l'ordre du jour. Une motion de déposer ayant été repoussée par 84 contre 72, la proposition principale a été mise aux voix et adoptée par 98 contre 68,—circonstance qui décide du sort du titulaire actuel qui occupe la place depuis une quinzaine d'années, et contre lequel il n'y a jamais eu une seule plainte. Les Calhounistes se sont opposés de toutes leurs forces à cette proscription qui caractérise la chambre *démocratique* actuelle, mais en vain.

A propos, le nouveau greffier McNulty n'a pu donner les deux cautions que la loi exige de lui; celles qu'il a offertes ont été repoussées comme insuffisantes, et le temps de rigueur approche.

Une résolution a été présentée par M. Hale, de N. H. ayant pour but de demander au secrétaire de la marine s'il ne serait pas possible de faire des économies dans son département.

M. C. F. Ingersoll a profité de cette occasion pour faire un discours sur la nécessité de l'économie dans les dépenses publiques.

M. Adams a pris à partie et très sévèrement traité M. Ingersoll; il lui a prouvé, par ses actes antérieurs, que son discours n'avait pour but que de l'effet, et qu'il ne voulait que s'acquérir la réputation d'un partisan des économies, d'un ami du peuple.

Le Sénat a adopté une résolution, présentée il y a quelques jours par M. Barrow, tendant à obtenir du Président toutes les informations qu'il peut avoir sur les prétentions des citoyens des Etats-Unis contre le Mexique.

Nous voyons dans le N. Y. American du 27, qu'un incendie avait eu lieu avec des circonstances horribles à Staten Island.

La veille 26, sur les huit heures du soir on s'aperçut que la maison du capitaine Housman était en feu. Le capitaine était en voyage. Ses voisins ne voyant aucun mouvement dans l'intérieur en conclurent que Mme. Housman était absente et enfoncèrent les portes. Le feu, qui était à l'étage supérieur, ayant été éteint, on a trouvé tous les restes de son lit, Mme. Housman et son enfant complètement brulés. On pense qu'on avait profité de l'absence du capitaine qui était fort à son aise pour le voler, et qu'on aura mis le feu pour détourner les soupçons. Mme. Housman était une femme de 27 ans, son enfant avait 19 mois.

TEXAS.

Par l'arrivée hier soir, du steamer *New-York*, nous avons reçu nos journaux du Texas jusqu'au 30, ils ne contiennent rien d'important.

On n'avait aucune nouvelle des commissaires Texiens à Mexico.

Les marchés étaient très abondamment pourvus et les affaires assez actives.

Rien n'avait été fait au Congrès, et l'on pense qu'on ne touchera pas au tarif.

Le Président a été prié de soumettre au Congrès tout ce qu'il peut avoir de documens sur la politique extérieure du Texas.

CANADA.

On lit dans le *Canadien* de Québec du 15 décembre:

"Extrait d'une lettre particulière de Kingston, 13 décembre 1843.

"On dit aujourd'hui d'une manière certaine que MM. D. B. Viger et Draper vont être assermentés, cet après-midi, en qualité de conseillers exécutifs, M. Niger devant être, ajoute-t-on, président du conseil, et M. Draper procureur-général du Haut-Canada. On ne parle pas d'autres nominations comme devant avoir lieu immédiatement. Peut-être n'est-ce qu'un arrangement provisoire.

"D'après la correspondance de Kingston du Morning Courier, la place de solliciteur général pour l'Ouest avait été offerte au colonel Prince et refusée par lui. Elle avait été offerte à M. Boswell et pareillement refusée. Celle de procureur-général pour l'Etat a été offerte à M. Morin qui l'a refusée. après quoi elle a été offerte à M. Black. On dit maintenant que M. D. B. Viger sera président du conseil exécutif; M. Draper procureur-général pour l'Ouest; M. D. Daly, commissaire des terres de la couronne, et M. S. B. Harrison secrétaire. La place d'inspecteur général a été offerte, dit-on, à M. Malcolm Cameron, et celle de receveur général à l'honorable W. Morris. Cette dernière avait été offerte à l'honorable J. H. Dunn, qui l'a refusée."

Troubles au canal Welland.—Un journal de Niagara du 4 décembre annonce que de nouveaux troubles, dont il ignore la cause, avaient éclaté le jeudi précédent parmi les travailleurs au canal. Un officier de police du nom de Wheeler, en cherchant à les apaiser, fut blessé d'un coup de feu tiré par un des belligérants. Sa blessure, heureusement, n'était pas dangereuse.

Nous pouvons ajouter d'après les journaux du Nord que l'individu qui avait fait feu sur Wheeler et deux de ses camarades avaient été arrêté par un détachement appelé au secours des officiers de police. Mais les ouvriers avaient refusé de travailler davantage au canal; ils sont furieux et l'on s'attendait à de nouveaux troubles plus sérieux.

(Communiqué.)

LE CHRIST GUERISSANT LES MALADES.

Cet ouvrage augmente de jour en jour en popularité: le nombre des personnes qui le visite est très grand, et le mérite de ce magnifique tableau est tel que beaucoup de personnes ne peuvent le regarder, sans que l'excès d'admiration qu'elles éprouvent ne leur fassent ressentir les plus douces sensations. Un cœur sensible, il est vrai, ne peut voir la majesté de Dieu si bien représentée sans ressentir les beautés de cette belle œuvre.

A l'appui de ce que je viens de vous dire; permettez-moi de vous citer ce que disait du tableau du Christ guérissant les malades, le journal Aurora de Petesburg du mois dernier.

La vue de ce tableau produit plus d'effet sur l'esprit que tous les beaux sermons qu'on pourrait entendre, il n'y a pas de paroles assez fortes pour exprimer tout le caractère de Sainteté que le génie de l'artiste a répandu sur la figure du Sauveur, au premier coup d'œil que l'on jette sur ce tableau on reconnait de suite quel est le Sauveur; et en vérité nous ne pourrions pas dire que nous ayons jamais été plus profondément impressionnés que lorsque nous nous sommes trouvés en présence de cette personnification du Dieu qui s'est fait homme.

Après avoir admiré la figure du divin maître, nos yeux se sont portés sur le reste du tableau et voici les effets que nous y avons remarqués: Les personnages sont placés de manière à pouvoir être appréciés ensemble ou séparément, et se font admirer de trois manières: d'abord par la différence naturelle de leurs couleurs et par le contraste qui existe entre elles et aussi par les effets de jour et d'ombre qui sont parfaitement répandus. Dans les sujets où l'intention de l'artiste a été d'impressionner, sans pour cela faire détourner l'attention, il a des plus heureusement réussi, tant a été bien ménagée la distribution des couleurs. La manière, la vérité, l'âme et la conscience avec laquelle M. Weir a peint ce tableau, en font un véritable chef-d'œuvre qui mérite une place au premier rang de la peinture. Sur les objets qui se présentent de près la lumière, l'ombre et les couleurs sont plus fortes que sur ces mêmes objets, lorsqu'ils sont vus à distance; quoique avec une grande quantité d'air atmosphérique, le jour, l'ombre et les couleurs paraissent plus faibles à l'œil que lorsqu'ils sont vus de près. La netteté avec laquelle cette force et cette faiblesse a été observée dans de justes proportions, dénote un grand mérite chez le peintre car de cette manière la perspective et tous les effets qui en dérivent sont on ne peut mieux exprimer. Il y a dans chaque partie de ce tableau quelque chose qui accuse un grand maître, par exemple: Voyez à une certaine distance la tête du fils de la femme paralysée, avec la figure d'une femme qui a la tête couverte d'un voile blanc qui se trouve près de lui et la perspective du temple et des nuages.

Ce tableau vu à une distance convenable est d'un effet merveilleux. A. Z.

OFFICIEL.

SECONDE SESSION—SEIZIEME LEGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT.

Mardi, le 2 Janvier 1844.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Felix Garcia, Président, Armant, Bernard, Carter, Depré, Davidson, Lacoste, Ledoux, Labauve, Livaudais, Morse, Marshall, Sparrow, Thibodeaux et Walker.

Mr. Landry, greffier de la Chambre, a informé le Sénat que la Chambre était organisée et prête à procéder aux affaires.

Sur motion, le Secrétaire a informé la Chambre que le Sénat avait élu l'Honorable Felix Garcia, président du Sénat, et Horatio Davis, secrétaire, et que ce corps était organisé et prêt à procéder aux affaires.

M. Morse a présenté une résolution nommant un comité réuni composé de deux membres du Sénat et de membres de la Chambre, à l'effet de se rendre près du Gouverneur et l'informer que la Législature est organisée et prête à recevoir ses communications.

Cette résolution a subi sa 1re. lecture.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution a subi sa 2me. et sa 3me. lecture et a été adoptée.

Le président a nommé MM. Morse et Bernard du dit comité de la part du Sénat.

Sur motion, et après dispense des règles, le secrétaire a soumis ladite résolution au concours de la Chambre.

Le Président a soumis au Sénat, une lettre de M. Victor Hébert demandant au Sénat la fourniture d'objets de librairie nécessaires à ce corps.

Cette lettre a été référée au comité des dépenses.

Le président a aussi soumis une lettre de F. D. Conrad, président de la société d'artisans et d'agriculteurs de l'état de la Louisiane, invitant les membres du Sénat à visiter la foire annuelle de ladite société, laquelle se tiendra les 8 et 9 Janvier courant.

M. Landry, greffier de la Chambre, a informé le Sénat du concours de la Chambre à la résolution nommant un comité réuni à l'effet d'informer le gouverneur que la Législature était prête à recevoir ses communications, et que l'orateur avait nommé dudit comité, Mess. Brewer, Howell et Clark de la part de la Chambre.

M. Morse a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée.

Résolu que la résolution adoptée à la session dernière, relative aux gazettes à fournir aux membres du Sénat, demeure maintenant en vigueur durant cette session.

M. Morse, du comité nommé à l'effet d'informer le Gouverneur que la Législature était prête à recevoir ses communications, rapporte que le comité a été acquitté de sa mission et que le Gouverneur transmettrait dans quelques instans un message écrit à la Législature.

M. Ledoux, secrétaire intime du Gouverneur, a délivré le message écrit suivant, de la part du gouverneur.

(*Voir le message dans l'Abeille du 3.*)

Le greffier de la Chambre demande le concours du Sénat à une résolution nommant un comité réuni de —— membres du Sénat, et de cinq membres de la Chambre, pour faire les préparatifs nécessaires pour la célébration du 8 janvier. Il informe aussi le Sénat que l'orateur de la Chambre a nommé, de la part de la Chambre, pour faire partie dudit comité, MM. Howell, Robertson, Ogden, Musson et Nicholas.

Sur motion de M. Armant, on dispense des règles et ladite résolution subit sa première et sa seconde lecture.

Sur motion, le blanc de cette résolution est rempli par le mot *trois.*

Sur motion, on dispense de nouveau des règles, la dite résolution subit sa troisième lecture et est adoptée.

Le président nomme, de la part du Sénat, MM. Armant, Hoa et Sparrow membres dudit comité.

Sur motion, on dispense de nouveau des règles, et le secrétaire informe la Chambre de l'adhésion du Sénat à ladite résolution.

Le président soumet au Sénat une lettre du comité de l'Ecole publique de la 3me municipalité de la Nlle-Orléans, invitant les membres du Sénat à vouloir bien assister à l'examen des élèves de ladite école, qui aura lieu le 4 et le 5 janvier.

M. Sparrow a présenté la résolution suivante:

Résolu qu'un comité spécial de trois membres soit nommé à l'effet de s'enquérir des faits qui ont rapport à la location des terres et de rapporter un bill pour venir aux secours des possesseurs actuels qui s'y étaient établis d'une manière et qui avaient acquis un droit de préemption, avant que le choix de ces terres fut fait.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution a subi sa 2de. et sa 3me. lecture et a été adoptée.

Le président a nommé membres de ce comité, MM. Sparrow, Walker et Downs.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures A. M.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

MARCREDI, 3 janvier 1844.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Clark a présenté la pétition de M. Boisson, résidant de la paroisse Pointe Coupée, demandant des secours.

Sur motion, la pétition a été référée au comité des réclamations.

M. Heath a soumis à la Chambre, la pétition de plusieurs habitans de la paroisse des Avoyelles et St. Landry, demandant la formation d'une nouvelle paroisse.

Sur motion, la pétition a été référée au comité des réclamations.

M. Hill a présenté à la Chambre, la pétition de M. Long et autres, demandant des secours.

Sur motion, la pétition a été référée au comité des réclamations.

Sur motion, un congé de quelques jours a été accordé à MM. Benjamin et Ratliff.

M. Philips a offert les résolutions suivantes, qui furent adoptées:

Résolu que les Représentants ont appris avec peine la mort de leur ami et collègue M. Charles Aubert, représentant de la paroisse de Lafourche Intérieure;

Résolu que la Chambre portera pendant un mois, un crêpe au bras en témoignage de leur respect.

Résolu que l'Orateur est prié de faire parvenir à la famille de M. Aubert, une copie de ces résolutions.

M. Voorhies a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées:

Résolu que les Représentants ont éprouvé le plus vif regret de la mort de leur ami et collègue le Docteur D. T. Orr, représentant de la paroisse des Avoyelles.

Résolu que les membres de la Chambre porteront en témoignage de leur regret, un crêpe au bras gauche pendant un mois.

Résolu que l'Orateur est prié de transmettre à la famille de D. T. Orr, une copie des présentes résolutions.

Sur motion, la Chambre a ajourné à demain, 10 heures A. M.

Prenez garde ou vous êtes trompé.

Nous avons vu une contrefaction dans différens magasins de drogueries de la ville, du Baume de Colombie de Oldridge pour les cheveux. Depuis que le public a eu de très bonnes qualités de cet article garanti, les imitations ont été lancées en plus grande quantité. N'achetez pas à moins que vous ne voyez le nom de Comstock & Co. sur l'enveloppe, sans quoi vous êtes trompé. Procurez-vous le des propriétaires mêmes et vous aurez un article qui arrêtera la chute des cheveux et vous les fera repousser si vous êtes chauve. Allez au No. 26, rue des Magasins.

PROGRAMME DE LA CELEBRATION DU 8 JANVIER 1844.

La procession se formera à la maison d'Etat, rue du Canal, à 11 heures A. M.

1. Député marshal,
2. Escorte militaire,
3. Vétérans de 1814 et 15, officiers et soldats de la Révolution,
4. Marshal du jour,
5. Le Gouverneur et sa suite,
6. Le Secrétaire d'Etat et les invités, l'hon. H. Clay et le gen. Carroll, le Trésorier de l'Etat, l'Ingénieur Civil, le Voyer-général,
7. Les juges et les officiers de la Cour Suprême
8. L'avocat général et l'avoué de district.
9. Les juges de la Cour des Etats-Unis.
10. L'avocat de district et le marshal des E. U.
11. Le comité d'arrangemens.
12. Les membres et les officiers du Sénat.
13. Les membres et les officiers de la Chambre des Représentans.
14. Les consuls étrangers.
15. Les étrangers invités.
16. Les majors généraux de la milice et leurs aides
17. Les officiers de l'armée des E. U.
18. Les " de la marine des E. U.
19. Les " de la milice de l'Etat.
20. Les juges et les officiers des Cours de District
21. Le juge " de la Cour Criminelle.
22. Le juge de la Cour de Paroisse
23. Le juge de la Cour des Preuves.
24. Le juge de la Cour de Commerce.
25. Le président et les membres du Jury de Police et le trésorier de la Paroisse.
26. Le Maire, le Recorders et les Aldermen.
27. Les juges de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
28. Le Collecteur du port, le maître de poste, l'officier naval et les inspecteurs de la douane
29. Régister et receveur du bureau des terres
30. Les régistres des testaments, des hypothèques, des aliénations et des morts et décès.
31. Le clergé.
32. Les membres du barreau.
33. Les membres des sociétés médicales.
34. Les notaires publics.
35. Les présidents, directeurs, officiers et maîtres des écoles et des colléges publics
36. Les F. Maçons et les membres de toutes les sociétés incorporées.
37. Les capitaines et gardiens du port.
38. Les capitaines de navires et steamboats.
39. Les étrangers et les citoyens en général.
40. Les pompiers.
41. L'escorte militaire.

La procession, sous la direction du colonel Petre, shérif de la Cour Criminelle, et de son député, procédera sur le côté sud de la rue du Canal, le côté nord-ouest de la rue Royale et le côté nord de la rue St Pierre à l'entrée est de la Place Publique, pour se rendre à la Cathédrale.

Les différentes sociétés incorporées en arrivant à la maison d'état, voudront bien se faire connaître au marechal en chef qui leur désignera leurs places respectives.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 5 janvier 1844.

Durant les trois jours qui viennent de s'écouler, il n'est survenu aucun changement d'importance dans la situation du marché. Les affaires sont généralement languissantes; et dans toutes les branches du commerce, il y a moins de dispositions à opérer que depuis plusieurs semaines. Cette inactivité n'est cependant qu'un temporaire, et devrait peut-être être attribuée aux deux ou trois jours de fête qui sont survenus; il est probable que maintenant l'activité va renaitre, car il y a sur place beaucoup de dispositions à spéculer.

Le temps est froid, mais favorable aux affaires du dehors.

COTON.—Arrivé depuis le 2 du courant, de Louisiane et Mississipi 6,306 balles; Tennessee et North Alabama 1,017, Arkansas 341; Mobile 1,207, Lac 480, ensemble 9,?97 balles, portant le chiffre total des arrivages qui ont eu lieu depuis le 1er. septembre 355,237 balles contre 451,807 balles arrivées l'an dernier à pareille époque. Expédié dans le même temps pour Liverpool 5,944 balles Havre 2,251; Marseilles 379; New York 1,867, Boston 9.9. Norfolk et Richmond 300; ensemble 11,570 balles, ce qui réduit le stock à 1 678 balles, et laisse en mains y compris ce qui se trouvait à bord des batimens non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 159,617 balles

ETAT DU COTON

1843 Septembre 1er. Stock en mains	[illegible]	4,904
Reçu ces trois derniers jours,	9,?97	
Antérieurement	313,640	346,287
		350,271
Expédié ces trois derniers jours,	11,570	
Antérieurement,	187,084	198,654
Stock en mains ce soir 5 janvier		159,617

En se référant à notre revue de mardi dernier, on se souviendra que nous y disions que l'aspect du marché était très calme après la réception des nouvelles d'Europe, les facteurs ayant été désappointés par la teneur de ces nouvelles, car ils comptaient sur une hausse qui aurait rapproché des prix payés ici.

Durant ces quelques jours les opérations ont été très limitées et le marché a repris le cours qu'il avait il y a cinq semaines et a commencé à chanceler aussitôt que les spéculateurs en ont disparu. D'après toutes les apparences, le marché ne pourra se maintenir que par l'aide d'autres causes. Laissé à lui-même, le cours reviendra aux prix qui permettront aux acheteurs étrangers de commencer leurs opérations. De quelques symptomes sont venus signaler ici et sur les marchés du Nord l'approche d'une pénurie ou l'argent deviendra rare, comparativement à l'abondance dont nous avons joui pendant quelques mois, et ce qui est plus à craindre c'est l'exportation probable d'especes du port de New York, causée par la hausse rapide du change extérieur, ce qui sans doute arrêtera la disposition que les banques ont montrée depuis quelque tems d'étendre les facilités qu'elles accordent au commerce.

Nous avons cru nécessaire de faire ces remarques, pour justifier de l'état actuel du marché qui est à la baisse. Les opérations de la spéculation qui ont commencé aux premiers jours de décembre et ont continué pendant tout le mois et jusqu'à ce jour, étaient basées sur le manque probable de la récolte, et les opinions des parties à cet égard n'ont pas beaucoup changé; mais il est probable que ces spéculations cesseront aussitôt que la rareté de l'argent se fera sentir.

Les ventes de mercredi ont été de 3,400 balles, et les prix se sont assez bien maintenus. Hier le marché était calme à l'extrême, 1,800 balles seulement ont été vendues à une baisse de 1/4 cents. Aujourd'hui, la dépression était plus marquée, et il y avait une grande quantité de coton offerte en vente, mais les acheteurs n'ayant montré que peu de dispositions à opérer, 1,200 balles seulement ont changé de mains, et le marché était très calme à sa clôture, les prix avaient une tendance à la baisse. En outre de ces ventes, 3,000 balles environ ont été prises pour l'Angleterre et quelques balles pour la France.

Les ventes de la semaine ont été de 12,000 balles, celles des trois derniers jours de 6400, parmi lesquelles nous signalons:

150 balles Louisiane et Mississipi @ 9 1/4, 120 do @ 10 1/4, 1,193 do @ —, 67 do @ 8 1/4, 50 do @ 6 3/4, 234 do @ 6 1/4, 220 do @ 9. 94 do @ 8 3/4, 341 do @ 9 3/16, 84 do @ 8, 87 do @ 8 1/4, 420 do @ —, 120 do @ 8, 60 do @ 10, 154 do @ 9 1/2, 47 do @ 9 1/4, 50 do @ 10 1/4, 50 do @ 9 1/2, 18 do @ 8 1/2, 45 do @ 9 1/4, 25 do @ 8 13/16, 747 do @ 9; 170 do @ 8 1/2, 150 do @ 9 1/4, 70 do @ 10, 400 do @ 9 1/4, 323 do @ 9 1/2 et 40 do @ 7 13/16 par Livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi:	
Ordinaire et bas, de	7 1/2 à 8 1/4
Ordinaire,	8 1/4 à 8 1/2
Bon ordinaire,	9 à 9 1/4
Bon ordinaire et petit courant,	9 1/2 à 10
Petit courant et courant	10 1/4 à 10 1/2
Bon courant,	11 à 00
Tennessee et North Alabama,	
Ordinaire et bas,	00 à 00
Ordinaire,	00 à 00
Bon ordinaire,	00 à 00
Bon ordinaire et petit courant,	00 à 00
Petit courant et courant,	00 à 00
Bon courant,	00 à 00

TABAC.—La demande a été assez bonne depuis notre dernière revue; les ventes se sont élevées à environ 37 boucauts y compris environ 20 boucauts X et secondes à 3 et 4 cents, et quelques boucauts nouvelle récolte à 2 1/2 et 4 1/2 pour X secondes et premières. Nous sommes aujourd'hui à une époque de la saison où les arrivages sont plus abondants, aussi les acheteurs ne se montrent ils guères pressés d'opérer aux prix du cours, surtout avec les nouvelles peu favorables reçues de l'autre côté de l'Atlantique. Il y a cependant plusieurs ordres à remplir sur le marché. Nous continuons à coter comme suit: inférieur et ordinaire 2 1/2, 3 1/2, 3 1/4 à 4 pour X secondes et premières bons 3 1/2 à 3 3/4, 3 1/2 à 3; et 4 1/2 à 4 1/2, supérieur 3, 3, 3 1/2 à 4, et 4 1/2 à 5, choix 3 1/2 à 3 3/4, 4 1/2 à 4 et 5 1/2 à 5 1/2.

Arrivé depuis le 2 du courant, 327 boucauts; expédié dans le même espace de temps pour Gibraltar 118 boucauts, Marseilles 31, New York 23 ensemble 172 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1843—Septembre 1, Stock en main		6,046
Reçu ces trois derniers jours,	327	
Antérieurement,	9,797	10,124
		16,170
Expédié ces trois derniers jours,	172	
Antérieurement,	13,028	13,200
Stock en mains ce soir 5 janvier		1,970

SUCRE.—Le marché aux sucres est toujours très actif; depuis notre dernière revue, les ventes se sont journellement élevées, terme moyen à 300 boucauts, à une hausse de 1/4 à 1/2 sur les prix derniérement cotés. Cette hausse s'est surtout fait sentir dans les qualités inférieures. Il ne reste aujourd'hui qu'une très petite quantité en premières mains et les détenteurs sont encore plus fermes à la hausse que nous venons de signaler. Nous cotons: inférieur et ordinaire 5 à 5 1/2, beau 5 1/2 à 6, prime et choix 6 1/2 à 7. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

Les sucres de la Havane sont calmes à 9 1/2 et 10 les blancs, bruns 6 à 6 1/2, jaunes 7 à 8 1/2.

MELASSE.—Le marché est toujours très ferme et les ventes s'effectuent librement à nos dernières cotes de 25 cents par gallon. Il y a aujourd'hui un beau stock en vente. Les récoltes sur habitation ont été de 19 à 19 1/2, mais nous n'avons entendu parler d'aucune vente.

FARINE.—Le marché a été extrêmement calme ces trois derniers jours, à l'exception de quelques transactions pour expédition, les ventes n'ont eu lieu que pour les besoins de la consommation. Il n'est survenu aucun changement dans les prix, mais ils ont une tendance à la baisse. Nous cotons: Ohio $4 37 1/2, St Louis $4 37 1/2 à $4 50.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le marché a été très calme et les prix ont une tendance à la baisse. Les prix du porc ont fléchi. Nous cotons mess $9, prime $7 50, M. O. $9. En masse $3 1/2 à $3, bœuf mess en barils $7 50 à $7 75, demi barils $4 50, prime $5 25 à $4 37 1/2 par barils. Cette dernière denrée décrite est généralement en bonne demande pour l'expédition. La graisse est moins demandée, nous signalons une vente de 150 barils très inférieure à 4 1/2, mais les prix courants sont de 5 à 5 1/2 les qualités extrêmes. Le bacon s'élève assez bien, et la demande s'améliore: plats côtés 3 1/2 à 3 3/4, épaules 2 1/2 à 2 3/4, jambons 4 1/2 à 4 1/2, en enveloppes 5 1/2 à 6.

WHISKEY.—En demande limitée. Nous cotons: rectifié 20 1/2 à 21.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—En demande limitée nous cotons ainsi: Toile de Kentucky 13 à 13 comptant, 13 à 13 à terme. Corde de Kentucky 5 1/2 à 6 comptant, 6 à 6 à terme.

CAFE.—La demande est loin de correspondre à l'énormité du stock en vente. Les prix sont toujours à la baisse. Nous cotons: Rio 6 1/2 à 7, Havane bon à prime vert 6 1/2 à 7, Laguayra 7 à 7 1/2.

SEL.—Depuis notre dernière revue, une vente de 2,500 sacs tous gros, de Liverpool a eu lieu à $1 50, c'est la seule transaction qui ait eu lieu à bord. Les prix en magasin sont les mêmes ... à ... gros de $1 à $1 25, fin ... à $1 ...